

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT**Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Cécile Van Hecke, *Président* ;  
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;  
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;  
Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Joëlle Van den Berg, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Victor Wiard, Miguel Schelck, Blanche de Pierpont, Joëlle Mbeka, *Conseillers* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Laura Squartini, Rachida Moukhliße, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, *Conseillers*.

**Séance du 19.05.20**

---

**#Objet : Marchés publics (du 06/04/2020 au 27/04/2020) - Communication au Conseil des délibérations prises par le Collège en vertu des articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale.#**

---

## Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'Arrêté royal du 22 juin 2017 ;

Vu les articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale du 24 juin 1988, tels que modifiés par les ordonnances du 17 juillet 2003, du 09 mars 2006, du 11 juillet 2013 et du 27 juillet 2017 ;

Sur proposition du Collège ;

DECIDE

De prendre pour information les délibérations du Collège relatives à des marchés publics, prises en application des articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale, énumérées ci-après :

**Collège du 06/04/2020**

SERVICE	OBJET
Travaux publics	Ecole du Karrenberg - Nos Petits - création et rénovation de sanitaires - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale - Montant : 115.000,00 euros TVAC (article 7221/724-60 : 80.000 euros ; article 7210/724-60 : 35.000 euros) - Budget : 2020.

**Collège du 20/04/2020**

SERVICE	OBJET
---------	-------

Travaux publics	Stade des Trois Tilleuls - Bâtiment des Tribunes - Travaux de rafraîchissement des vestiaires tennis - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale - Article : 764/724-60 - Montant : 67.500,00 euros TVAC - Budget : 2020.
-----------------	---

**Collège du 27/04/2020**

SERVICE	OBJET
Informatique	Acquisition de deux pointeuses supplémentaires pour remplacement du matériel de la Maison Communale et de la Maison Haute, raccordement de la pointeuse au réseau local, configuration du matériel dans l'application « Persée » et e-Rh et maintenance, installation et configuration des pointeuses existantes dans le futur bâtiment de la Régie Foncière (1 rue de l'Hospice Communal) et dans le bâtiment 13 place Andrée Payfa Fosséprez – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §4 al.1 et 236 de la NLC – Article : 139/744-98 – Montant à engager : 5.886,00 € TVAC (20/2614) – Article : 139/123-13 (maintenance annuelle) – Montant à engager : 811,00 € TVAC (20/2613) – Budget : 2020.
Travaux publics	Cimentage de la façade arrière et du pignon latéral gauche - Place Andrée Payfa-Fosséprez 12 - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale - Article : 137/724-60 - Montant : 30.000,00 euros TVAC - Budget : 2020.
Marchés publics	Achat de masques en tissu lavables – Approbation des conditions et du mode de passation – Application des articles 234 et 249 de la Nouvelle loi communale – Article : 140/124-02 – Montant estimé : 200.000,00 euros TVAC - Budget : 2020.

Le Conseil approuve le projet de délibération.  
25 votants : 25 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,  
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

La Présidente,  
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 20 mai 2020

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze